

Droits économiques, sociaux et culturels

CONTE/TE

Le présent rapport est le premier d'une série de rapports que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a publiés en vertu de son mandat en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 1 de son Protocole facultatif.

Le présent rapport est le premier d'une série de rapports que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a publiés en vertu de son mandat en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 1 de son Protocole facultatif.

Le présent rapport est le premier d'une série de rapports que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a publiés en vertu de son mandat en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 1 de son Protocole facultatif.

Le présent rapport est le premier d'une série de rapports que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a publiés en vertu de son mandat en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 1 de son Protocole facultatif.

Le présent rapport est le premier d'une série de rapports que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a publiés en vertu de son mandat en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 1 de son Protocole facultatif.

